

## Renseignements

### Serdanne

conduite & moralité bonnes.  
marié - 2 enfants.



### Seras dit "Seras"

carrière néant  
marié - 4 enfants  
conduite et moralité mauvaises : "napuisard".  
"rien ne l'aurait pu voir sans passage au F.L.N" (dernier 4).

### Bouaouehine

carrière néant  
conduite habituelle : assez bonne  
marié : 5 enfants

### Mendil

4 ans militaire en Indochine : gds 2 années jusqu'en nov. 56.  
a travaillé en France à Verdun.  
marié 1 enfant

### Boumerdjen Bakhti

son frère Mohamed a été engagé par le F.L.N

Benabdallah : 2 enfants

Selami : 2 enfants.

~~voir dossier 3 : offrande non retournée contre Benabdallah?~~

→ Ce sont des combattants.

enfin à visage découvert.

~~mais la lutte n'est plus égale.~~

→ d'habitude, l'ennemi, au le désarme et le met hors d'état de nuire l'emprisonnant. au vain demande de lui supprimer la vie.

→ leur reprocher un combat déloyal ?

mais le rebelle ne peut développer un front de bataille.

sa lutte est celle du faible.

→ son combat n'en a pas moins de la grandeur : il est celui  
des risques qui il court.

"combat courageux"

→ ici, ils prennent toute leur responsabilité : ils ont assumé  
les risques.

→ leurs mobiles doivent être retenus : la panique nationaliste.

grande indulgence de ceux d'Anvers pour la panique sentimentale  
{ introuvable pour le mobile intéressé : réarmement.

→ la panique nationaliste : n'est-ce pas des mobiles désintéressés ?

cf le chef de l'Etat : "... l'attrait et la signification que peut  
avoir, que doit avoir, pour tout peuple, et en particulier pour  
celui-ci, le terme d'indépendance".

→ inutile de reprocher si c'est une utopie

cf. Fernand Abbas :

il n'en demeure pas moins que l'idée de nation se forge dans  
le combat

idée simplifiée de la principe même de l'autodétermination.



→ A quoi bon répandre au sang répandre par du sang ?

→ L'exemplarité de la sanction ? Elle est illusoire : elle devrait au contraire le combattant qui sait n'avoir plus rien à perdre.

Les morts seront-ils vengés par une exécution collective ?



→ Au contraire la rupture sera consommée : Faut-il creuser un fossé irrémédiable ?

~~→ la justice ne va pas sans la justice.~~

→ Ces deux peuples, ces deux races doivent coexister.

→ Le pardon n'est pas la faiblesse. C'est l'arme des forts.

5 années de rébellion se sont écoulées.

On entrevoit la fin de ce drame : années de souffrances.

Faut-il le raviver par une condamnation trop lourde ?

→ Le but : mettre hors d'état de nuire.

Les hors hors de combat.

Cela ne suffit-il pas ?

- le ~~vieille~~ mari de Mendil.

- difficile de connaître les mobiles car contact superficiel:  
- pas d'interprète.



- ils sont enchaînés : notation à Patin

- si par un nationaliste

on parle de "patriote égaré"

discours de Sakar:

- si crainte, elle est certaine

ancien militaire; visé + par les autres  
tenu de donner des gages.

- n'a pas trahi: simple complicité.

Haddadoun: l'a aidé avec d'autres  
Kholozze: a voulu de trahison

- pas acte de terrorisme atteignant des victimes extérieures au conflit.  
rien aux paroles de "jeune d'Algérie".

si il y a une preuve, comment peut-on spéculer sur prison  
sans qu'il a tenu une ambassade contre des militaires?

- pas la certitude sur les faits

car rien invoqué

et non lieu de donner n° 3.

Vices de Procédure

Dossier 4

J. Paris Téniat - el-Had a <sup>inculpé et inculpé</sup> Boumendjen le 7 Juin:  
avant d'avoir reçu diligenciam le 8 Juin 57 de R. Raymond. J.-J.  
à Orléansville, et avant réquisitoire du 11 jour de P.R. Orléansville

Dossier 1

Dossier 3 (non léc)

19/12/57

réquisitoire P.R. Orléansville saisi le Juge des Enfants

information menée par J.-J. Raymond puis a diligenciam M. Huertas, Juge de P.  
à Téniat el-Had.

le 19/11



Dossier 5

id.

Dossier 9

id.

Réquisitoire

le P.R. au trib. Orléansville

sur le télégramme j'ai

Att. que il paraît résulter des présomptions graves  
contre l'accusé

du chef de ...

faits précis ...

Sur l'art. 47 c.I.c ...

Requiert par il plaise à M. le Juge des Enfants  
procéder à une information contre ledit

Au parquet d'Orléansville

le 19 Dec. 57

tous battus par gendarmerie: 7 morts sans les tortures.

Hammi

- 12 jours au Camp de Tanbeur

- 12 jours à cellule 1m large

- 24 jours à Téniat: ils ont tenu pp' un ~~départ~~ <sup>document</sup> ~~navi~~

ils ont brûlé un journal collé sur mon épaule droite

le J. Paris voyant que je ne pouvais parler, m'a apporté du pain et de l'eau.

Après il m'a dit: si tu ne parles pas, je te renverrai à la sûreté.

le J. Paris m'a refusé un médecin.

Ben Abdallah

non fier et mort sans les tortures:

Villes de la région

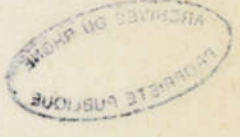
Dossier 4

le 7 Juin 57

note 4 03 La J. Paix Tenier inculpe V Mendil et Boumerdjen  
(association malfaitieuse et association arbitraire).

note 8 : Réquisition introductive de 8 Juin 57. centre Boumerdjen, Mendil  
Souat.

Dossier 2  
Dossier 3 (non cas)



réquisition de 8 Juin 57  
réquisition de 8 Juin 57

Le 8 Juin 57  
Mendil et Boumerdjen  
Association malfaitieuse et association arbitraire  
Réquisition introductive de 8 Juin 57

note 2  
note 3

réquisition de 8 Juin 57  
réquisition de 8 Juin 57  
réquisition de 8 Juin 57  
réquisition de 8 Juin 57

## Clients

tous : casier néant

d'ord. de renvoi

~~de répression~~ : les inculpés faisaient partie de la bande redoutable de  
~~Si M'Hamed~~  
Si M'Hamed.

en réalité : les inculpés habitaient une région tenue par la bande de  
Si M'Hamed qui les mettait à contribution, et les utilisait.

ils n'ont pas été arrêtés au cours d'une opération menée.

En fait, Sandaume, en de vue avec les rebelles, et c'est de leurs opérations  
et sorties de lui (cf. dossier 4 bis) : "J'ai bien l'air de voir les rebelles  
que les rebelles nous mettaient à tout propos" (lettre 12/57 cote 31- au J. Paig)

Et c'est Sandaume qui, interrogé, a donné les noms de ses  
complices occasionnels, lesquels n'ont jamais fait partie de la  
bande rebelle.

Le Tribunal n'a pas les véritables instigateurs.  
mais de misérables lampistes.

tous inculpés d'association de malfaiteurs : le Tribunal apprécie



le mobile : nous ne pouvons le connaître pour chacun individuellement,

- ou la contrainte.
- ou la passion nationaliste

- ce mobile n'est-il pas désintéressé?

cf le chef de l'Etat à Dakar.

- mais les moyens sont dilatoires, diriez-vous?

la ruse n'est l'arme du faible

le rebelle ne peut armer des corps de bataille.

au nom de la fraternité à laquelle le Congrès des Congrès a fait allusion.

- A quoi s'attendre encore du sang?

- l'exemplarité de la sanction? elle est illusoire : elle durcit le combattant de sa détermination.

-

- la rupture sera consommée

- L'indulgence n'est pas la faiblesse, c'est l'arme du fort.
- 5 années de rébellion se sont écoulées : on entendait la fin des combats - ayez de sens.
- ils sont hors d'état de nuire : le but est atteint.